

Bonjour à toutes et à tous, et merci vraiment pour ce colloque sur les mineurs non accompagnés qu'on attendait avec impatience, notamment parce que c'est rare de discuter de ce public, et quand c'est rare c'est aussi précieux.

Et effectivement mon intervention je pense a beaucoup de résonance avec ce qui a été dit avant, donc je pense que ça va venir porter d'autres éclairages. Donc c'est vrai qu'au départ ma question c'était de savoir si les jeunes mineurs non accompagnés en institution sont des jeunes comme les autres. Et cette interrogation elle partait d'un constat, parce qu'en effet dans les travaux théoriques on voit plutôt des études sur les enjeux juridiques, le moment de l'évaluation ou encore sur la santé des jeunes, et en revanche la littérature en Sciences de l'éducation, et a fortiori dans le champ de l'éducation spécialisée, est assez pauvre, voire très pauvre sur ce sujet. Et c'est comme si une fois la prise en charge à l'ASE actée il y avait finalement plus de question : les MNA sont effectivement des jeunes comme les autres. Et on le voit bien sur le terrain comme on le voit bien avec les interventions précédentes, c'est pas tout à fait le cas.

Avant d'aller plus loin, peut-être juste replacer moi d'où je vous parle, parce qu'en fait je travaille donc avec des mineurs non accompagnés depuis 2015, j'ai été permanente de lieu de vie et puis je suis famille d'accueil relais pour des mineurs non accompagnés. Et puis parallèlement je suis doctorante à Paris 13 au Laboratoire Experice en Sciences de l'éducation, et je travaille sur le corps et les savoirs expérientiels dans la relation éducative avec les mineurs non accompagnés. Donc j'essaye d'avoir une approche clinique et pédagogique de cet accompagnement.

Lors de la préparation du colloque le comité d'organisation m'a demandé d'axer plutôt mon intervention sur les limites des hébergements collectifs dans la prise en charge des MNA, et aujourd'hui je vais en aborder trois (il y en aurait plein d'autres, et puis ça va être des pistes lancées) : une première liée à la question de la mixité dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, une autre autour de ce qu'on pourrait appeler l'illusion de la communauté, et enfin sur la question de l'infantilisation dans la protection de l'enfance. Et puis comme toute communication en Sciences de l'éducation qui se respecte je vais pas vraiment répondre à la question que j'ai posée au départ.

Donc lors que l'on parle d'hébergement collectif à l'ASE de quoi parle-t-on ? Assez classiquement ça renvoie à différents types de structures : les MECS, les foyers de l'enfance, les pouponnières, les villages d'enfants, les lieux de vie et d'accueil principalement. Et dans l'ensemble de ces structures on retrouve des mineurs non accompagnés qui sont intégrés aux dispositifs plus classiques de la protection de l'enfance (ça a été très bien expliqué juste avant). Et donc la plupart de ces accueils sont non spécifiques aux MNA et ils accueillent un public que l'on pourrait qualifier de mixte : des enfants retirés de leur famille le plus généralement pour des dysfonctionnements familiaux, et des MNA. Alors depuis plusieurs années la politique en protection de l'enfance c'est de privilégier le maintien à domicile des enfants et de travailler avec les parents (et je mets bien sûr à part la situation des enfants orphelins), et le placement en structure il représente un peu une ultime mesure, celle qu'on prend quand toutes les autres ont échoué. Donc de fait les jeunes placés dans les structures accueillent souvent une fragilité accrue, une vulnérabilité effective, psychique et sociale, qui peut se traduire et qui se traduit quand même souvent par des débordements comportementaux, des troubles psychiques et des retards scolaires. Je trace ici bien sûr un portrait à gros traits mais voilà.

Alors les MNA eux qui arrivent dans ces structures ils ont des profils très différents, et si souvent il y a un retard scolaire c'est plutôt dû à une non scolarisation au pays qu'à un empêchement psychique des apprentissages. Si la famille n'est pas présente c'est pas nécessairement qu'il y ait rupture ou toxicité affective, mais plutôt le fait de conditions extérieures - des guerres, des déplacements, des décès, etc., et puis du fait même de la migration qui sépare les enfants de leurs parents. La famille elle elle continue en

fait d'être soutenante pour le jeune dans son expérience en France, qu'elle soit une référence en termes d'éducation et de valeurs transmises, qu'elle soit un bagage affectif structurant ou encore un point d'horizon qui permet d'avancer dans le projet en France, comme envoyer de l'argent aux parents, permettre à un petit frère ou à une petite sœur d'aller à l'école, faire plaisir à sa mère et puis répondre à son désir de migration, etc., et tout ça ça représente des puissants moteurs d'action pour les MNA. Et puis enfin ce qu'on peut noter là pour un premier portrait disons c'est que le mal-être des MNA, qui existe bien sûr, il peut se traduire par des comportements agressifs ou des débordements, etc., mais les études sur l'état de santé des mineurs non accompagnés rapportent plutôt des comportements d'auto-agressivité, des psychosomatisations multiples ou des états dépressifs, et on est plus tout à fait dans le même style de manifestations dans les espaces collectifs. Et parce qu'ils ont souvent un projet qui les tient, une structuration psychique plus contenante, une présence moins virulente dans l'espace du foyer et un rapport à l'adulte différent (ça a été souligné aussi avant), les mineurs non accompagnés sont réputés être un public facile, plus autonome, qui aurait donc moins besoin des éduc. Il est vrai d'ailleurs que ces derniers, les éduc, sont souvent désemparés face à l'accompagnement des MNA, et cet accompagnement a tendance à se restreindre au suivi administratif et scolaire.

Pour autant il y a des spécificités à ce public et ces spécificités elles devraient être prises en compte et travaillées dans les foyers, mais à la fois elles ne rentrent pas dans l'agenda des éducateurs et non plus dans leur imaginaire professionnel. Je pense par exemple à l'apprentissage de nouvelles logiques culturelles. Comment on accompagne ça ? Comment on accompagne l'apprentissage de nouvelles manières d'entrer en interaction ? Je pense également à un gros sujet qui est celui de l'alimentation, et toutes les personnes qui ont travaillé avec des MNA savent à quel point c'est un dossier sensible. Je pense aussi à la question du deuil et de l'exil, à la fois la perte des illusions migratoires mais aussi la séparation d'avec le pays d'origine. Ou encore je pense aux traumatismes et à leurs manifestations qui apparaissent souvent une fois que la situation est stabilisée. Donc le risque alors qu'on peut identifier c'est que les éducateurs et éducatrices passent en fait à côté des jeunes. C'est un public dont on s'occupe peut-être moins ou de manière moins pertinente.

Et pour que les approches pédagogiques en établissements collectifs mixtes soient adaptées aux besoins des MNA il faudrait que l'action éducative elle soit moins centrée sur la gestion par groupes, ces groupes qu'on déplace, qu'on nourrit, qu'on soigne, qu'on gère, qu'on anime, qu'on occupe. Il faudrait aussi que le fonctionnement des structures laisse plus de place à l'expression des singularités des jeunes, ou encore que les éducateurs et les éducatrices soient moins des agents de la loi, des règlements, de l'ordre, que des compagnons de la vie et des compagnons de vie au quotidien. Le rôle de la parole, de la mise en récit du présent et d'un travail de réflexivité sur ce qui est en train de se passer ont aussi des dimensions nécessaires. Alors il est à noter que ce travail de redéfinition des postures et des fonctionnements éducatifs à mon sens serait de toute façon profitable à l'ensemble des jeunes placés, et sûrement aussi aux professionnels qui sont dans des situations de travail quand même il faut bien le dire très complexes.

Donc au vu de ces risques éducatifs de ces hébergements collectifs qui pourraient passer à côté des MNA on pourrait penser du coup que des structures dédiées uniquement à ces jeunes serait une solution appropriée. Ça tombe bien ces structures elles existent, donc on peut aller voir un petit peu de leur côté. Et si elles existent il faut noter que c'est quand même souvent moins par volonté pédagogique que par choix politique, et ce dernier qui peut être assumé et délibéré comme dans certains départements où les MNA sont regroupés dans des structures collectives qui sont montées de toutes pièces pour la circonstance, alors qu'à l'inverse la politique départementale du même département va être plutôt de tendre vers 100% d'enfants accueillis en famille d'accueil. Donc on voit bien là une disparité dans les traitements. Ça peut être aussi des choix qui sont plus ou moins contraints face à l'augmentation ou à l'illusion de l'augmentation des jeunes à prendre en charge, et donc c'est le cas dans d'autres départements où des structures censées être temporaires sont ouvertes.

Je ne vais pas m'étendre sur les conditions d'accueil et d'hébergement parce que je sais que le panel d'après va pas mal revenir dessus. Je voudrais juste noter quelques points qui sont en lien avec ma question de départ.

Premièrement à noter que dans ces hébergements souvent les locaux eux-mêmes ne sont pas adaptés à l'accueil d'un public jeune, d'un public enfant, d'un public mineur. Ça peut être par exemple d'anciennes casernes, d'anciennes gendarmeries (on notera l'ironie de la situation quand même !). Et ce sont des bâtiments souvent vétustes, qui n'ont pas de salles d'activités spécifiques, pas d'infrastructures dédiées à la vie quotidienne. Il n'y pas de cuisine, il n'y a pas de lingerie, etc. Par ailleurs, contrairement aux structures de l'ASE dont la capacité moyenne est d'une trentaine de jeunes et où on tend vers une réduction plutôt des effectifs, il est courant d'avoir de très gros collectifs, jusqu'à une centaine de MNA dans un même bâtiment. Il est également à noter que souvent les organismes en charge de la gestion de ces lieux ne relèvent pas tant de la protection de l'enfance que de la prise en charge des personnes étrangères. Et on voit bien ici comment ressurgit l'ambivalence entre les MNA comme mineurs à protéger et les MNA avant tout comme étrangers. Et enfin souvent ce sont des équipes qui sont jeunes, qui n'ont pas énormément d'expérience professionnelle, dont ce sont les premiers postes. On a également parlé d'intérim juste avant, c'est dans la même logique. A ce compte-là finalement on pourrait presque espérer que les jeunes MNA soient traités comme les autres jeunes de l'ASE et qu'on évite les régimes d'exception.

Une autre dimension que je souhaiterais aborder sur cette question des hébergements dédiés aux MNA, et qui touche là aussi les structures qui sont plus spécifiquement pensées pour des MNA comme le lieu de vie par exemple dans lequel moi j'ai travaillé et où on réfléchissait MNA, voilà c'était conscient, c'était conscientisé, etc., c'est ce qu'on pourrait appeler l'illusion de la communauté. En effet ce rassemblement de MNA dans un même lieu présupposerait qu'un MNA ressemble à un autre MNA. Or quoi de moins sûr ? Qu'est-ce qui fait commun en fait entre les MNA ? Ce n'est pas le pays d'origine, c'est pas ni la culture ni la langue, ce n'est pas la religion, c'est pas non plus le projet migratoire - si tant est qu'il y ait projet, et ce n'est même pas l'expérience du trajet puisqu'on voit que les routes migratoires sont très diverses. Et en fait la catégorie MNA c'est une catégorie qui est a posteriori et qui marque l'entrée dans un dispositif et qui construit à partir de là et artificiellement une communauté qui doit se trouver des manières communes de fonctionnement et de vivre ensemble. Et on assiste alors à ce qu'on pourrait appeler un effet performatif de la catégorie MNA où c'est la déclaration du statut qui fait, qui construit le public MNA de l'ASE et qui rassemble en un même lieu des jeunes qui sans ça ne se seraient jamais rencontrés. Et cette performativité elle s'accompagne d'un retournement du processus et d'une naturalisation de l'étiquette mineur non accompagné, qui d'une part masque le caractère construit de l'identification, et par ailleurs essentialise cette dernière. Et un des signes marquants que je vois par rapport à ça c'est le fait qu'on continue de parler de MNA une fois que les jeunes sont majeurs. Par exemple on peut parler de contrat jeune majeur pour MNA, ce qui veut dire contrat jeune majeur pour mineurs. Je trouve que c'est assez intéressant. Et le fait que la dénomination mineur elle perdure après la majorité moi je la trouve aussi d'un point de vue pédagogique très intéressante et je trouve qu'elle demande à être interrogée, d'autant qu'à l'inverse on le sait il y a déjà des jeunes adultes, au moins dans leur manière de vivre dans leur pays, qui demandent le statut de mineur afin de pouvoir bénéficier d'une mise à l'abri et d'une protection par l'Etat français.

Je ne vais pas m'arrêter sur les politiques de traitement des personnes étrangères en France, mais ce qui m'intéresse plus d'un point de vue éducatif et pédagogique c'est la tension qui existe entre la protection d'une part et l'infantilisation d'autre part. Et je trouve que c'est particulièrement flagrant quand on travaille avec des MNA qui sont autour des 18 ans, 17 ans - 17 ans et demi - 18 ans et demi quelque chose comme ça. A ça il faut quand même rajouter qu'être jeune de toute façon en France et être jeune dans un autre pays ou dans une autre culture de toute façon ça ne relève pas des mêmes conceptions sociales, ça ne relève pas des mêmes expériences et ça ne recouvre pas les mêmes réalités. Donc de toute façon avec un jeune de 16 ans en France et un jeune de 16 ans qui vient d'une autre culture on n'a pas affaire à la même relation. Et le rapport au travail et à l'autonomie des jeunes MNA est à ce compte-là très très différent de ce qu'on peut connaître dans un public plus classique de l'ASE. Et ça c'est sans compter la maturité forcée acquise pendant le voyage migratoire qui implique encore d'autres dimensions.

Donc finalement avoir le statut de MNA c'est dans un même mouvement accéder à une mise à l'abri, à une relative tranquillité administrative et un accompagnement de meilleure qualité, ce qui va ouvrir des

perspectives pour une vie future en France probablement, et en même temps c'est renoncer à une certaine autonomie, à une certaine liberté d'action et d'autodétermination. Et ça ça rentre en conflit avec les expériences antérieures des jeunes qu'on accueille et avec leurs aspirations. Et être reconnu mineur c'est ainsi se soumettre à des règles édictées par des adultes qui au nom du bien de l'enfant gouvernent les corps, les circulations spatio-temporelles et les pratiques. Et je pense, pour donner quelques exemples, à ces jeunes qui ne comprenaient pas pourquoi et de quel droit on leur enlevait leur portable à 21h, à cet autre jeune qui ne comprenait pas comment même il était concevable et possible de lui interdire de sortir après 18h, et puis je pense aussi à cette éducatrice qui pour le coup de manière beaucoup plus complice avec les jeunes, à la sortie d'un concert un soir dit : Eh les gars c'est vous qui avez dit que vous aviez moins de 18 ans, maintenant c'est comme ça on rentre on va se coucher !

Et cette tendance à l'infantilisation elle est pas propre aux MNA, pour moi elle relève plutôt d'une conception de la protection de l'enfance et même plus largement de l'éducation, mais elle est très flagrante avec ce public-là. Et de fait les MNA ils mettent au jour des mécanismes d'essentialisation de la relation éducative en général, mais aussi ils offrent des perspectives théoriques et pratiques pour les déconstruire, les réfléchir et les réinventer. Et j'espère que ce sera un peu une note optimiste pour les travailleurs sociaux pour conclure.

Je vous remercie de votre écoute.